

La tournée

La problématique de l'après-incendie a été illustrée par une tournée sur le terrain, la journée du 28 mai 1999. Les sites de Guzargues et de la Gardiole, dans l'Hérault, ont été retenus pour leur complémentarité et pour la qualité des actions menées.

- Dix ans après l'incendie de Guzargues, commune périurbaine du nord-est de Montpellier, la diversité des actions en

termes de prévention et de réhabilitation nous autorise à faire une première analyse de l'aménagement global du site.

- A proximité de Sète, le massif de la Gardiole, incendié durant l'été 1998, pose la problématique de la réhabilitation d'un site à forts enjeux de protection (milieu, paysage) et d'accueil du public.

L'incendie de Guzargues

Yves Courtieu, maire de Guzargues, nous a conviés à découvrir l'aventure de sa commune suite à l'incendie de 1989. L'aménagement du site s'est mis en place progressivement, par expériences successives, grâce à l'enthousiasme et

au dynamisme d'un maire qui a réussi à mobiliser les habitants autour d'un projet s'inscrivant dans la durée et à une bonne entente avec les partenaires techniques.

Retour d'expérience

par Yves COURTIEU

1 - Avant propos

A société nouvelle, organisation nouvelle.

Nous n'avons pas encore tiré toutes les conséquences du changement de société que nous sommes en train de vivre.

Défendre l'environnement, les villes ne le font pas, le milieu rural, de moins en moins. L'opposition de l'espace urbain et de l'espace rural est une chose aujourd'hui dépassée.

L'avenir de notre environnement, de l'espace rural, passe par une prise de conscience de tous, de ceux qui y vivent et en vivent (propriétaires, agriculteurs, chasseurs ...) de «ceux qui le consomment» (citadins, promeneurs ...) ainsi que ceux qui ont la charge de le gérer, les collectivités (communes, départements, régions, Etat).

L'année 1989 comptera parmi les plus lourdes qu'ait connu la France et la région méditerranéenne depuis ces 15 dernières années. Le 27 juillet 1989, le feu dit de «Guzargues» a détruit plus de 1 600 ha d'espaces boisés.

En cette année d'exception, il semble que l'on ait atteint les limites des moyens de défense existants contre l'incendie.

Est-il nécessaire de poursuivre la lutte en augmentant les investissements dans des moyens dont l'efficacité supplémentaire s'avère marginale ? Ou bien doit-on rechercher ailleurs les véritables causes de ces sinistres et trouver des actions à mettre en œuvre pour agir sur ces causes ?

Il nous faut inventer d'autres protections, peut-être en regardant un peu en arrière et tirer les leçons des expériences vécues par nos parents qui ont eu à combattre le feu avec des moyens matériels limités.

2 - Guzargues, historique

Commune périurbaine au Nord Est de Montpellier, sa superficie est d'environ 1100 ha. Avant les grands incendies de 1984 et 1989 l'espace était occupé par :

- 20 % de garrigues et végétation basse,
- 15 % de terres agricoles (vignes),
- 60 % de forêt de pin d'Alep,
- 5% en zone d'habitation.

La population était de 178 habitants.

Au cours des 30 dernières années 3 périodes doivent être prises en considération :

- avant 1980,
- de 1980 à 1989,
- de 1989 à aujourd'hui.

a - Avant 1980

Pendant toute cette période, il ne se passait pas deux ans sans qu'un incendie ne prenne naissance sur le territoire de la commune, détruisant progressivement plusieurs centaines d'hectares d'espaces boisés.

b - Les années 1980 à 1989

Dès le début des années 80, les différentes équipes municipi-



Photo 1 : Les sous-bois avant l'incendie de 1989



Photo 2 : L'incendie de juillet 1989 est arrivé aux portes du village de Guzargues

pales, en collaboration avec la DDAF et les forestiers sapeurs, ont commencé à mettre en œuvre des actions préventives :

- création de piste de DFCI,
- amélioration des chemins,
- suppression des culs-de-sac,
- mise en place d'un plan de débroussaillage,
- création de points d'eau,
- mise en culture à gibier de parcelles communales par la société de chasse.

Toutes ces actions ont permis d'éviter les départs de feu sur le territoire de la commune, nous pensions être enfin à l'abri de ce fléau.

L'incendie de février 1984

Le 11 février 1984, un départ de feu est signalé vers 18h00 sur la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel, en quelques heures et sous l'influence d'un vent particulièrement violent qui allait se maintenir une bonne partie de la nuit, le feu sautant de crête en crête, plusieurs foyers allaient donner naissance à un incendie d'une rare violence qui allait détruire plus de 200 ha d'une très belle forêt, 250 hommes et 80 véhicules ont été mobilisés.

Un P.C. établi sur place, des moyens terrestres importants mis en œuvre très rapidement, une coopération exemplaire entre les responsables des secours et les autorités locales assistées d'une dizaine de personnes connaissant parfaitement bien le terrain et chargées de diriger les véhi-

cules de secours sur le terrain, ont permis d'éviter une catastrophe et que le feu ne s'étende à d'autres lieux.

L'après-incendie

Sous l'impulsion de la Mairie, l'adhésion de la majorité des propriétaires sinistrés, a été recueillie. Une opération de nettoyage par abattage des arbres brûlés a été entreprise, 2000 tonnes de bois ont été vendues pour la papeterie.

La leçon retenue

Prévention : les actions précédemment mises en place, si elles ont évité les départs de feu sur la commune, se sont avérées inefficaces pour un incendie déjà déclaré.

Des actions complémentaires ont été engagées :

- création d'un comité communal simplifié des feux de forêt,
- ouverture de nouvelles pistes,
- intervention quotidienne de «patrouilles» (CCF et pompiers à cheval en périodes critiques).

Cet incendie de février 1984 m'avait conduit à imaginer un scénario catastrophe (que nous avons malheureusement vécu) et définir ce qui pouvait être fait pour prévenir l'accident et lutter le cas échéant.

Ce «plan ORSEC Local» m'avait amené à définir les actions suivantes :

1) Connaissance du milieu :

Réalisation d'un relevé cartographique de tous les éléments importants

et critiques de la commune en cas d'incendie. C'est ainsi que sur un plan réalisé à partir d'un assemblage de planches du cadastre, les éléments suivants avaient été identifiés : pistes, chemins, points d'eau, nom de lieu, principaux propriétaires, lignes électriques, coupes feux, vignes, secteurs agricoles exploités.

2) Une «check-list» d'actions à entreprendre en priorité :

- appel des services de secours incendie,
- si catastrophe pressentie, demander aux services de gendarmerie d'isoler le secteur afin de filtrer les accès aux seules personnes concernées et éviter les badauds qui, non seulement perturbent le déroulement des interventions mais prennent des risques et en font prendre,
- mise en place de « P.C. » locaux (Maire, Conseiller Général, Gradés du Service Départemental d'incendie) rapportant à un « p.c. » central en cas de gros sinistre,
- avoir disponible la liste nominative des personnes à appeler pour assurer le guidage sur le terrain des moyens terrestres (il est plus facile d'aller en un lieu dit pour quelqu'un qui connaît le terrain, que d'utiliser des cartes IGN jamais à jour, par des intervenants qui arrivent parfois de très loin),
- prévoir les mesures préalables à une évacuation éventuelle,
- informer la population des mesures élémentaires à prendre lorsque des habitations sont menacées :

- * les terrains doivent être débroussaillés,
- * l'abords des maisons doit être dégagé des objets susceptibles de brûler (mobiliers de jardin, véhicules ...),
- * fermeture des volets, fenêtres,
- * grille à maille fine sur les ouvertures non protégées (prise d'air, cheminée ...),
- * arrosage des boiseries aussi longtemps que possible,
- * etc...

La lutte

Expérience et compétence des hommes du feu + connaissance du terrain par les personnels locaux = Efficacité dans l'action, compréhension et appréciation réciproque.

Réhabilitation des sites incendiés en 84 et avant

C'est un demi échec, seule l'opération de «nettoyage » coordonnée par la Mairie a été acceptée et menée à terme.

Les difficultés rencontrées sont :

- La maîtrise du foncier (parcellaire important),
- Les mentalités,
- Le peu d'intérêt des propriétaires envers les problèmes d'incendie.

c - 1989 à aujourd'hui

L'incendie du 27 juillet 1989

Que s'est-il passé ce jour là à Guzargues ?

Tout cela, sauf... la coordination des autorités et responsables locaux de la lutte.

L'implantation du P.C. central à Sainte-Croix-de-Quintillargues, l'a isolé partiellement en raison des liaisons radios très mauvaises. L'absence de concertation, de démultiplication de l'autorité en «P.C. » annexes sur le terrain, ont conduit à des erreurs d'évaluation du risque au niveau du village de Guzargues, et à la catastrophe que nous avons vécue.

La hiérarchisation, le pouvoir de décision au niveau le plus haut ont fait que des colonnes de secours complètes sont restées spectatrices du sinistre en attendant les ordres.

3 - Après l'incendie de 1989 : la réhabilitation du site de Guzargues

a - Description de l'opération

Réhabilitation forestière et paysagère de la Commune de Guzargues à la suite de l'incendie de juillet 1989.

Il s'agit d'un projet de regroupement de propriétaires afin de permettre la réhabilitation de la zone brûlée sur la Commune et plus particulièrement aux abords du village.

Cet aménagement devait répondre à deux objectifs :

- défense de la végétation et du village contre les incendies,
- réhabilitation du patrimoine paysager.



Photo 3 : Gérald Savoy de BRL présentant le projet de reconstitution de la forêt de Guzargues au groupe de Foresterrané'99
Photo M. Desbarats

Ce projet s'inscrit dans une coupure verte stratégique destinée à constituer un obstacle significatif en cas de grand incendie pour protéger les espaces naturels et périurbains de la ville de Montpellier.

b – Mise en œuvre du projet

Consécutivement à l'incendie du 27 juillet 1989 qui a ravagé près de 2000 ha sur les Communes de Castries, Guzargues, Montaud, St-Bauzille-de-Montmel et Teyran, une étude a été menée par l'IARE en collaboration avec : le Conseil Général, la Commune de Guzargues, la DDAF, le BRL, le CRPF, l'ONF, la SAFER, le SIME, le SDIS, en vue du réaménagement du secteur incendié.

Face à un incendie d'une telle ampleur, les équipements DFCI classiques ont montré leurs limites, ainsi pour réduire le risque de voir se reproduire une telle catastrophe, l'objectif est d'agir sur la structure même de l'espace en proposant un plan de réaménagement global qui assure la pérennité de la diversité du paysage.

Digagnostic

Un état des lieux a été établi pour servir de base à l'analyse des opérations projetées. L'IARE, chargé de l'étude, a collecté des données de terrain, sur l'ensemble du territoire :

- cartographie du relief,
- occupation du sol,
- formation végétale,
- équipements existants,
- données climatologiques,
- analyse des incendies précédents.

A partir de ces éléments et en élaborant différents scénarios d'incendies, un certain nombre de zones plus ou moins vulnérables au risque d'incendie ont pu être délimitées.

La gamme d'actions comprend :

- la protection du village de Guzargues avec un reboisement qui allie DFCI et réhabilitation paysagère.
- la mise en place d'une coupure verte qui s'appuie sur des aménagements : agricoles, pastoraux, forestiers et cynégétiques.

Les contraintes de la mise en œuvre

Sur la Commune de Guzargues seulement 6 à 8 % du territoire appartient à la Commune et hormis deux grandes propriétés, le parcellaire est très morcelé. Le nombre important de propriétaires a imposé une animation foncière assez lourde avec création d'une association syndicale.

Les projets retenus devaient concourir à assurer une diversité du paysage et l'entretien de l'espace par les acteurs locaux.

Avec l'appui des services techniques forestiers de la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc (BRL) le programme est lancé, d'abord à titre expérimental sur les terrains communaux et chez certains propriétaires fonciers particulièrement motivés.

Cette première tranche de travaux a permis de décider les propriétaires hésitants ; ainsi au premier novembre 1998, 4 tranches de travaux sont réalisées. Les objectifs initiaux sont atteints à 99 %. Une dernière tranche de travaux a démarré à l'automne 1998 et devrait permettre de clore l'opération.



Photo 4 : Coupure verte à Guzargues (luzerne et vigne)

Photo M.D.

Principales étapes de la mise en œuvre du projet

Abattage des bois brûlés

Cette première opération avait pour objectif de procéder à un pré-nettoyage de la zone incendiée ; la première difficulté a été de convaincre les propriétaires de se regrouper pour lancer une prospection et obtenir les meilleures conditions de revente du bois pour la papeterie. Le produit de la vente du bois ayant été redistribué en proportion de la superficie des parcelles concernées.

Création d'une association syndicale

Cette association devait regrouper le maximum de propriétaires fonciers sans tenir compte de la superficie des propriétés, les projets de réhabilitations devaient recevoir l'agrément d'un maximum de propriétaires représentant des unités foncières exploitables. L'adhésion à cette association devrait également montrer la détermination de l'ensemble de la population de Guzargues à contribuer à la réhabilitation de son cadre de vie.

Nettoisement de l'ensemble du secteur incendié

Une fois les arbres abattus et vendus la première opération a consisté à procéder au nettoyage de l'ensemble des secteurs incendiés en 1989 et 1991. Pendant plusieurs semaines les arbres non retenus pour la pâte à papier et les branches des arbres abattus ont été regroupés en andains et incinérés.

Cette opération avait deux objectifs :

- psychologique, vis-à-vis de la population de Guzargues traumatisée par l'incendie et le spectacle de désolation offert par les troncs brûlés,
- favoriser la reprise spontanée de la végétation sur un sol «propre», peu propice à la propagation du feu.

Création de pare-feux pâturés

L'analyse de l'incendie de juillet 1989 a permis de démontrer, s'il en était besoin, l'efficacité contre la propagation du feu d'un débroussaillage réalisé par le pâturage de troupeaux.

Plusieurs secteurs impropres à la mise en culture ont donc été aménagés en pare-feu pastoraux, il s'agit en par-

ticulier de la coupure réalisée au nord de la commune, qui se prolonge vers l'ouest par un vignoble récemment créé, au nord et au nord-est par un projet similaire sur les communes de Montaud, Saint-Bauzille-de-Montmel et Sainte-Croix-de-Quintillargues.

Boisement paysager

Cette opération a été réalisée aux abords immédiats du village, le choix des essences s'est fait en fonction de la nature du sol.

Création de pare-feu cultivé

A partir de la situation géographique des terrains exploités et des possibilités de remise en culture d'un certains nombres de terrains, le cloisonnement des massifs forestiers existants et les massifs créés a été réalisé grâce à la coopération des agriculteurs et de la société de chasse, des terrains ont ainsi pu être défrichés, préparés et mis en culture (Oliviers, vignes, amandiers, chênes truffiers).

Aménagement des pistes DFCI

Le cloisonnement des massifs existants et nouvellement créés a été complété par un quadrillage de pistes DFCI, des points d'eau naturels ou artificiels ont été créés sur l'ensemble du territoire de la commune en collaboration avec les propriétaires et les sociétés de chasse.

c - Projets

La dernière tranche de travaux commencée à l'automne 98 consiste en une extension du pare-feu pâturé du nord de la Commune et le dépressage d'un bois de pins d'Alep au Sud de la commune, en vue de le rendre accessible à un troupeau de taureaux camarguais.

d - Les interlocuteurs

Tous les propriétaires fonciers de Guzargues membres de l'association ont été bénéficiaires de cette opération qui n'aurait pu se réaliser sans la participation et le support technique efficace et permanent des services techniques du BRL.

La commune a assuré la coordina-



Photo 5 : Les participants de Foresterrané'99 sur le site de Guzargues

Photo D.A.

tion des actions et soutenu l'action engagée, nous voulions que les aménagements soient réfléchis et cohérents avec le but initialement recherché.

Plusieurs réunions ont été organisées en Mairie de Guzargues avec nos différents partenaires techniques et financiers (Etat, Région, Département, Pompiers, Administrations, Elus locaux ...), pour rendre compte de l'avancement de notre projet, mais aussi pour servir d'exemple et de base de réflexion sur ce qui peut être amélioré dans le cadre de la mise en œuvre de telles opérations.

e - Financement de l'opération

FEOGA	127 890 F
Etat	1 263 910 F
Région	387 300 F
Association	338 200 F
Total	2 117 300 F

Le Département de l'Hérault a participé en finançant l'ensemble des études.

f - Conclusion

Le passage d'un grand incendie laisse les populations dans un état de choc. Pourtant il ne s'agit pas de «faire n'importe quoi» sous prétexte de réaménager à tout prix.

Qu'il s'agisse de restauration, de réhabilitation, de réaménagement ou de ne rien faire, la solution retenue sera toujours la moins mauvaise au moment où la décision sera prise. Il importerait cependant que dans tous les cas de figures, les décideurs gardent présents à l'esprit les soucis de prévention et de lutte contre un nouveau sinistre.

Seul le temps, avec ce que les acteurs feront de l'espace qui leur est confié, nous dira si la solution retenue a été vraiment la bonne.

Il conviendra pour cela d'assurer un suivi sur plusieurs années de l'évolution des sites ayant été traités de façon différentes : ceux sur lesquels rien n'aura été fait et d'autres qui auront fait l'objet de traitements et/ou de réaménagements divers. C'est ce que nous avons fait à Guzargues, c'est ce qui nous a aidé dans nos choix et guidé dans nos décisions ; le temps dira si nous nous sommes trompés, mais il fallait faire quelque chose.

Le bois, les forêts, les cours d'eau n'ont pas de frontière ; la gestion, la valorisation, la protection de l'environnement ne peut se faire sans une participation active de tous les acteurs, et sans concertation entre eux. C'est dans l'intercommunalité que les solutions doivent être trouvées et mises en œuvre.

Réaménagement du périmètre incendié du nord-est de Montpellier

A la demande du Conseil Général de l'Hérault, l'IARE* a réalisé une étude sur le réaménagement du périmètre incendié du nord-est de Montpellier, suite à l'incendie de 1989 qui avait touché une **dizaine** de communes, dont celle de Guzargues. Voici quelques extraits du rapport de synthèse de cette étude (IARE, 1990).

1 - Un incendie dont l'ampleur a provoqué la surprise

" Au début, une simple fumée comme tant d'autres ... L'alerte est donnée rapidement mais, gênés par la ligne à haute tension, les pompiers sont vite débordés. La petite fumée est devenue un grand incendie.

Dès lors, malgré les moyens engagés, l'incendie ne pourra plus être maîtrisé. Les pompiers tentent encore, au péril de leur vie, de mettre en place quelques lignes d'arrêt, qui ne ralentissent qu'à peine le front de feu. Ils sont ensuite rapidement contraints de concentrer leurs efforts sur la protection des zones urbanisées. Vers 15h30, après 15 km de course vers le sud, l'incendie déborde les pompiers à Guzargues et le village est parcouru par les flammes. Par miracle, personne n'est blessé et aucune maison ne brûle, mais les habitants ont entrevu l'enfer.

En soirée, le vent se calme, le front d'incendie se fractionne en atteignant des secteurs viticoles. L'incendie redevient " ordinaire ", et les pompiers, alors très nombreux, en viennent rapidement à bout. Mais l'arrière pays est maintenant marqué sur 10 km par une longue blessure de 1800 ha. "

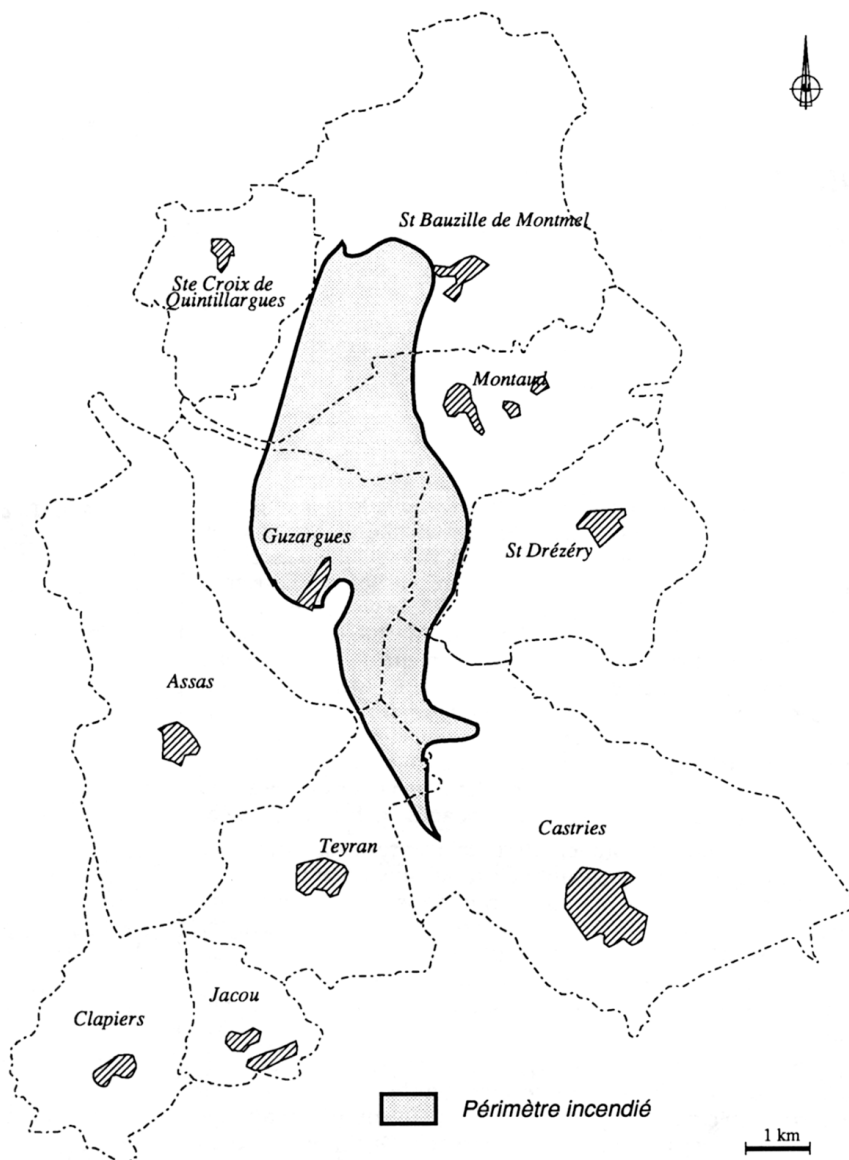
Cf. Carte 1

b. Pour réduire le risque d'incendie, une démarche à long terme qui s'appuie sur l'aménagement de l'espace rural

" Que s'est-il passé ? Pourquoi, malgré tous les efforts, un jour où le mistral n'était pas déchaîné, 1800 ha si chers à tant d'héraultais, sont partis en fumée ? Et surtout, que peut-on encore faire pour éviter, ou tout au moins

réduire, les risques de voir se reproduire un tel sinistre dans les années à venir ?

Pour tenter de répondre à ces questions, le Conseil Général de l'Hérault, en coordination avec les services de l'Etat (DDAF), a décidé de mettre en place sur cet espace sensible **une politique globale de réaménagement et de gestion**, qui permette de réduire la probabilité de revoir dans les années à venir un incendie de si grande ampleur et de défendre ce qui a été épargné par le feu. Ce plan devait respecter une logique cohérente de massif forestier. Il devait porter non seulement sur les équipements de DFCI, mais aussi **et surtout agir sur la structure même de l'espace rural et forestier**, en cor-



Carte 1 : Périmètre incendié le 27 juillet 1989 sur les communes du nord-est de Montpellier. (Source IARE)

* IARE : Institut des Aménagements Régionaux et de l'Environnement.

rigeant les déséquilibres du paysage et de l'urbanisation.

A cet effet, une convention d'étude a été passée avec l'IARE afin de proposer des opérations concrètes, réalisables dès 1991. "

3 - L'analyse du territoire

Relevons quelques conclusions de l'IARE sur l'analyse détaillée du territoire et la dynamique des incendies qui pourraient le traverser.

Un premier constat est que " malgré les espaces cultivés, le feu a pu se propager. Dans la majorité des cas en effet, les cultures étaient disposées dans le même sens que les vents dominants. Elles n'ont donc pas joué le rôle de grande coupure que l'on aurait pu attendre.

L'espace forestier en 1989 était bien aménagé, et des moyens significatifs étaient affectés à sa surveillance.

Malgré l'existence de POS, l'urbanisation a souvent mité les espaces boisés, et quelquefois de façon dispersée. Cela constitue un véritable point noir.

Le secteur forme une petite région rurale et forestière encore peu touchée par la déprise agricole et la disparition des activités. La viticulture occupe largement le paysage.

Les activités rurales, bien qu'inégalement réparties, sont un atout essentiel pour la gestion de l'espace rural et la protection des espaces naturels. "

4 - Diagnostic incendie et stratégie d'action

L'analyse des scénarios d'éclosion et de propagation les plus probables permet d'élaborer en conséquence une stratégie d'action, qui constitue la base d'un plan d'aménagement à long terme.

Le diagnostic incendies a été réalisé en divisant le territoire en compartiments, au sein desquels les mécanismes d'incendie suivent une dynamique propre. La localisation de ces compartiments est indiquée sur la carte 2.

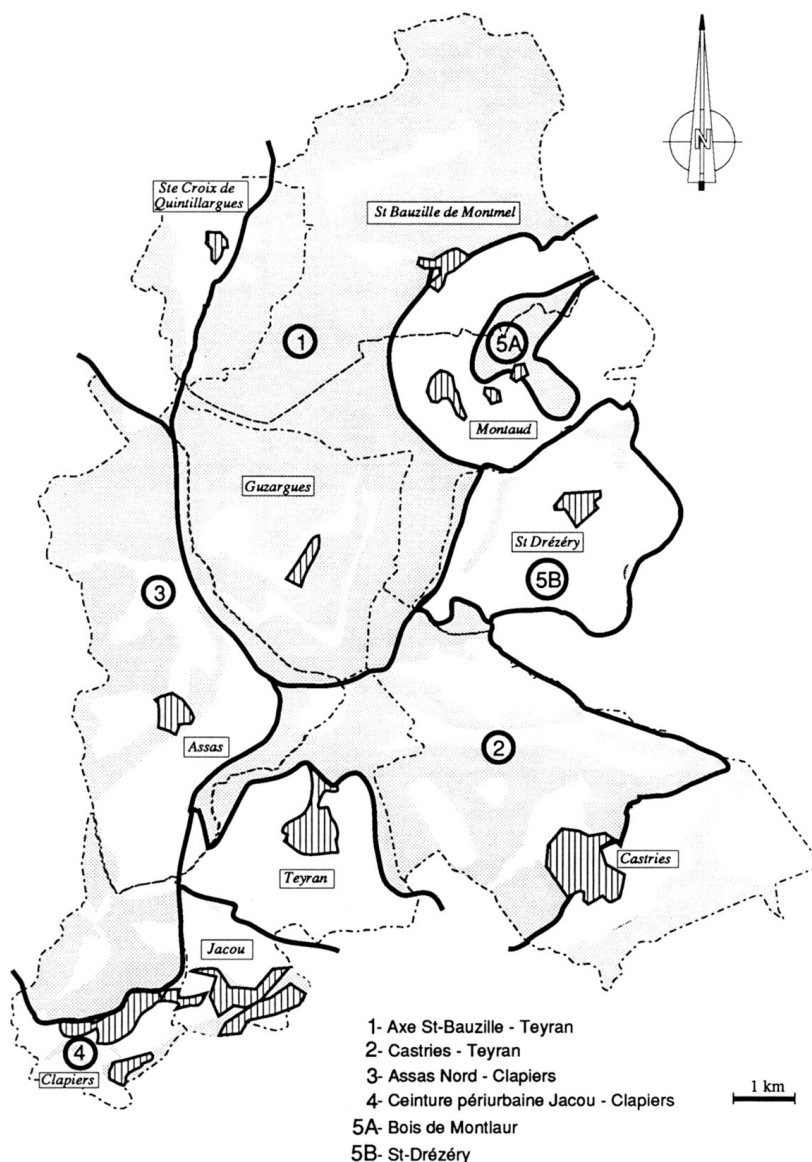
5 - Préconisations pour le compartiment Saint-Bauzille-Montaud-Guzargues

L'IARE a préconisé différentes mesures pour l'amélioration de la prévention, et des conditions de lutte contre les incendies " ordinaires " , et diminuer la fréquence des incendies-catastrophe :

- " Compte tenu de la dispersion des éclosions, on ne peut attendre une réduction du nombre de mises à feu et d'éclosions que par **l'intensification de la surveillance et de la dissuasion, notamment les jours de risque très sévère.** Les CCFF ont ici un grand rôle à jouer aux côtés des pompiers et

des forestiers sapeurs, mais les disparités démographiques entre communes rendent difficiles une bonne répartition de leurs efforts. C'est pourquoi une assistance des CCFF des communes du sud à ceux des communes du nord pendant les 4 à 5 journées par an à risque très sévère permettrait un gain d'efficacité appréciable.

- **Amélioration de la rapidité d'alerte et de première intervention,** malgré l'efficacité déjà atteinte. Ceci suppose de faire des progrès dans les horaires de mise en œuvre de la surveillance, ce qui implique des augmentations d'effectifs, et dans le renforcement des CCFF, en leur interdisant les missions d'intervention sur les incendies.



Carte 2 : Les compartiments d'étude (Source IARE)

Aménagement	Objectif des aménagements	Nature des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Montant
Nettoyage des rémanents - 20 ha-	Réhabilitation paysagère et réduction des rémanents combustibles dans la zone incendiée.	- Abattage des pins brûlés et broyage des rémanents dans les secteurs les plus visibles.	- CG 34	- 200 KF.
Réhabilitation forestière et paysagère du pourtour de Guzargues - 60 ha -	Réhabilitation du patrimoine paysager du pourtour du village et reconstitution d'un espace forestier moins vulnérable aux incendies.	- Animation foncière et étude paysagère. - Aménagements DFCI (coupures, eau, accès). - Aménagement forestier : 20 ha de reboisement avec entretien à prévoir ; 3 à 5 ha de cultures pour gibier.	- Commune - CG 34 - Commune	- 250 KF. - 216 KF. - 550 KF.

Tableau : Extraits des prévisions concernant la première tranche d'aménagements envisagés par l'IARE, sur la commune de Guzargues.

- **Débroussaillage et élagage** le long des routes en contact avec les espaces naturels de grande surface, en particulier là où on sait que la lutte sera difficile, voire impossible, comme aux intersections routes-lignes électriques, ou quand le bord de route est très accidenté.

- **Adaptation des équipements** DFCI aux normes actuelles.

- **Installation de lignes d'arrêt** préparées à l'avance, complétées par des aménagements DFCI, forestiers ou agricoles appropriés afin de **cloisonner** progressivement le massif par **des coupures stratégiques** fondées sur les activités rurales et un **développement durable**. Il faut réduire le potentiel calorifique des zones où on risque de ne pas pouvoir lutter, en particulier aux abords de la ligne à très haute tension, qui en retardant les interventions terrestres et aériennes, constitue un facteur aggravant.

- **Protection des habitations** : débroussaillage, équipement en moyens autonomes d'extinction, distance entre les maisons et les arbres

très combustibles, adaptation de la voirie aux besoins des pompiers ...

- **Intervention sur plusieurs " points chauds " de l'urbanisation en forêt**, comme le nord de Saint-Bauzille, Guzargues et quelques maisons isolées dans les espaces naturels. Mesures au niveau des Plans d'Occupation des Sols et mise en place de Plans d'Exposition aux Risques.

Compte tenu de la configuration du terrain, et quels que soient les efforts d'aménagement DFCI entrepris, on ne peut pas écarter l'éventualité d'un grand incendie dans les décennies à venir. Il est cependant possible d'améliorer la situation actuelle, à long terme, par **l'aménagement du territoire rural**.

On peut réduire le bilan des grands incendies en améliorant le cloisonnement du massif forestier par des coupures à dominante agricole très larges (de l'ordre de 500 mètres).

Deux opportunités existent sur le couloir Saint-Bauzille-Guzargues : une bande viticole du nord de

Montaud jusqu'au nord d'Assas, qui peut s'appuyer sur plusieurs projets déjà existants, et une coupure viticole, pastorale et forestière de Guzargues à Malerive. Dans ce domaine, l'aménagement rural pris dans sa globalité (agriculture, hydraulique, communications, ...) et basé sur l'effet d'entraînement du développement local, constitue la meilleure réponse.

Pourtant, il est sans doute illusoire d'espérer que l'on puisse un jour faire disparaître le risque de grand incendie sur cette zone. Dans quelques années, lorsque la végétation aura repris le dessus, il faut accepter l'idée que, malgré tous les efforts entrepris, la conjonction de plusieurs facteurs défavorables puisse à nouveau provoquer l'enchaînement qui conduit à la destruction de la végétation sur des surfaces importantes. Mais si d'ici là, un véritable effort d'aménagement rural a été entrepris, on peut raisonnablement espérer que le bilan sera beaucoup moins lourd qu'en juillet 1989. "

Cf. Tableau ci-dessus.

Propos sur la tournée

La visite des aménagements réalisés nous a offert une vision globale du projet. Les aspects techniques et socio-économiques ont été évoqués, grâce au témoignage de nombreux acteurs de l'après-incendie :

- M. Courtieu, maire de Guzargues et président de l'association syndicale regroupant les propriétaires,

- M. Savoy, animateur du projet, Compagnie Bas Rhône Languedoc (maître d'œuvre),

- M. Malchirand, vice-président de l'association syndicale et président du Syndicat de Chasse,

- M. Metge et M. Gauffre, forestiers sapeurs,

- Mme Joulié et M. Cambon, du service DFCI du Centre Départemental des Moyens Techniques (CDMT), Conseil Général de l'Hérault,

- M. Cavet et M. Guillot, du CRPF Languedoc Roussillon,

- M. Krebs, responsable DFCI à la DDAF de l'Hérault,

- Mlle Vigneron, Région Languedoc Roussillon,

- M. Castet, Conseiller Général.

1 - Prévention et lutte

Les forestiers sapeurs, M. Metge et M. Gauffre, qui avaient participé à la lutte en 1989, donnent leur point de vue sur l'incendie.

Cet incendie a remis en question les travaux de prévention qui avaient été faits. Outre l'impossibilité de lutter au niveau de la ligne de haute tension, M. Metge signale que le feu avait démarré avant le début du service des forestiers sapeurs. Le roulement ne pouvant être mis en place de façon continue, la coordination avec les pompiers, pour que les emplois du temps soient complémentaires, est donc essentielle. C'est en effet dans le premier quart d'heure que le feu " se joue ".

D'autre part, il est préférable d'augmenter le nombre de véhicules disponibles, aux dépens du volume d'eau transporté, pour réduire le délai d'intervention. Ce parti avait été pris

depuis 1984 et avait donné de bons résultats, à l'exception de l'incendie de Guzargues, au cours duquel les limites de la lutte ont été révélées.

Financés par le Conseil Général, les forestiers sapeurs ont contribué aux actions de l'après-incendie : nettoyage des rémanents, débroussaillage de bandes de sécurité, entretien des pistes ...

M. Krebs (DDAF) soulève les problèmes posés par la pérennisation des infrastructures de lutte et la mise à jour des cartes du réseau DFCI. Les départements de l'Entente se sont concertés pour constituer une base de données en vue de remettre à jour les cartes avec un système commun de représentation des équipements. Seules devraient figurer les pistes importantes, dont l'entretien est assuré. A Guzargues, deux pistes ont été retenues dans la zone de la coupure verte, elles permettent à la lutte de s'organiser dans des conditions de sécurité et d'efficacité acceptables.

2 - Régénération naturelle et boisement paysager

A l'exception d'une zone précédemment brûlée, le pin d'Alep s'est installé généreusement. Les semis naturels peuvent dépasser 3 mètres de haut. Des travaux de dépressage ont été faits par endroits. On constate également une reprise des arbousiers. Dans l'ensemble, la réaction du milieu est satisfaisante.

Toutefois, les objectifs paysagers et de diminution des risques d'incendie peuvent conduire à accompagner ou modifier la dynamique naturelle. Ainsi, un reboisement paysager a été fait, composé d'essences moins combustibles telles que le pin pignon et le cyprès de Provence.

M. Guiton (ONF du Gard) souligne que le pin d'Alep a une croissance initiale plus forte que les espèces plantées. Cependant, dit-il, il faut considérer l'objectif à long terme. Le

peuplement adulte sera moins combustible, avec une strate basse moins développée.

Les plantations ont été faites en trois tranches de 10 ha, avec une densité de 1100 plants/ha, boisement de pin pignon cloisonné par des plantations d'oliviers et de chênes truffiers (vergers).

La commune s'est engagée à entretenir les parcelles privées par un gyrobroyage de la végétation basse inflammable. Mais elle projette de compléter cette action mécanique par un pâturage avec des chevaux (les propriétaires craignent que cela endommage la plantation).

3 - Coupure verte

Les aménagements agro-sylvo-pastoraux nous ont été présentés par M. Savoy.

La grande coupure pastorale (Nord), large de 100 m à 300 m, a été réalisée suivant les préconisations faites par l'I.A.R.E. et le S.I.M.E. (Chambre d'Agriculture), après concertation avec les propriétaires (ASL) et les chasseurs.

L'extension des zones pâturées par les taureaux n'a pas été retenue (problème de clôture et d'accessibilité). Le pâturage par les chevaux était plus adapté et moins contraignant.

Actuellement, près de 100 ha (sur les communes de Guzargues et de Montaud) ont été aménagés sur une longueur d'environ 2,5 km, périmètre constituant une bonne zone d'appui en compléments des équipements D.F.C.I. Des conventions d'entretien ont été conclues avec trois éleveurs lesquels utilisent la coupure verte, principalement, de fin janvier (fermeture de la chasse) à mi juillet.

Les ressources fourragères (selon l'étude du S.I.M.E.) ne permettent pas de garder un troupeau permanent sans complément alimentaire (1 cheval = 10 à 15 ha de garrigues).

Une extension de la coupure verte a été faite récemment vers l'Est (Montaud) en zone de garrigue à chênes kermès et cistes, périmètre clôturé pour permettre le pâturage avec

des chèvres du Rove et des brebis sur environ 10 ha (expérimentation D.D.A.F.-I.N.R.A.).

D'autres coupures ont été mises en place, en complément à des cultures existantes, pour compléter le cloisonnement du massif forestier (vignes, oliviers, amandiers, chênes truffiers.).

La société de chasse a participé, également, à la création des coupures.

4 - Aspects socio-économiques

Une petite commune rurale telle que Guzargues, doit faire face au manque de moyens humains, matériels, financiers et de compétences pour assurer une animation et monter des projets de réhabilitation. Le regroupement entre les divers partenaires au sein d'un groupe de travail a certainement permis à la commune de contourner ces difficultés, et d'obtenir des résultats très encourageants.

La coordination entre les communes voisines est ressentie comme une nécessité. Bien que le massif incendié concernait plusieurs villages, aucune structure intercommunale n'a vu le jour. Il est difficile de faire changer les mentalités. Une coopération a eu lieu pour des actions ponctuelles, tel que le défrichage d'environ 40 ha pour implanter de la vigne. Un projet de regroupement est en cours avec le Pic Saint-Loup.

Yves Courtieu rappelle aussi la contrainte que représente la propriété foncière.

La maîtrise du foncier par la commune est nécessaire pour pouvoir intervenir. La sensibilisation n'est pas toujours aussi aisée selon les relations qu'entretiennent les gens avec la forêt, selon la valeur qu'ils lui attribuent. La prise en compte du contexte particulier à chaque région est fondamentale.

L'animation foncière, assez lourde, a débouché sur la création d'une association syndicale libre regroupant les propriétaires ainsi que des habitants volontaires (soit une cinquantaine de familles). Après la réalisation de quelques actions en guise de démons-



Photo 6 : Oliviers sur la coupure verte de Guzargues

Photo D.A.

tration, la plupart des propriétaires ont adhéré à l'association. Certains sont même devenus des moteurs du projet. Notons que l'aménagement de la coupure verte s'est appuyé sur des activités économiques. En particulier, la mise en culture de vignes, valorisées par un classement en AOC, s'est avérée rentable et a contribué à motiver les propriétaires.

Après dix années, la mobilisation des gens est encore importante, entretenue par les programmes réalisés. Soulignons l'importance du travail réalisé, tout au long du projet, par un animateur (M. Savoy, compagnie BRL).

Par ailleurs, la commune souhaite-

rait être assurée de la continuité du financement et des actions entreprises.

5 - Conclusion

Après dix années d'efforts, le bilan des actions semble positif sur Guzargues. Le risque d'incendie a diminué grâce à une amélioration des conditions de lutte, et à la réussite du projet d'aménagement progressivement mis en place. Ceci n'aurait pas été possible sans une forte implication et concertation des propriétaires, élus, partenaires techniques et financiers, permettant de mettre en place des actions et surtout d'assurer leur continuité.

L'incendie de la Gardiole

Le massif de la Gardiole s'étend sur 4000 ha entre Montpellier et Sète, à 10 km de la mer.

Le feu du 5 juillet 1998, provoqué par une voiture volée qui venait d'être incendiée, a parcouru 250 ha, dont 162 en forêt publique.

L'ONF, qui gère les forêts appartenant à l'Etat et aux communes, soit plus de la moitié du massif, a été chargée de la réhabilitation du site. Lors de la visite organisée par Forêt Méditerranéenne, le projet est présenté par MM. Sérié et Felez du Service départemental de l'ONF de l'Hérault, division Béziers-Est.

La forêt de la Gardiole a deux vocations principales :

a - La protection des milieux naturels et des paysages.

L'ensemble du massif a été classé parmi les sites pittoresques du département de l'Hérault au titre de la loi du 2 mai 1930.

b - L'accueil du public.

Formant un îlot de garrigue et de forêt entre la plaine viticole et les étangs littoraux, le massif fait l'objet d'un tourisme de proximité (Frontignan, Sète...). Il est très apprécié.

Compte tenu de ces objectifs, trois études ont été menées suite à l'incendie : étude paysagère, reconstitution forestière et DFCl.

Les forêts de la Gardiole avaient fait l'objet de reboisements financés par l'Etat, de 1965 à 1982. Ils étaient à dominante de résineux (pin d'Alep, pin pignon, cèdres de l'Atlas, cyprès).

Ils s'intégraient à des taillis de chêne vert (et feuillus divers), interrompus par des milieux ouverts sur environ 1/3 du territoire.

Après avoir dépensé beaucoup d'énergie à gérer cette forêt, grande est l'amertume de voir tous ces efforts anéantis par l'incendie lorsque le peuplement arrive enfin à maturité.

Le feu a démarré dans une zone d'habitat diffus, sur la commune de Ballaruc-le-Vieux.

Il s'est arrêté sur des vignes, après avoir parcouru près de 5 km et avoir franchi un pare-feu : dispositif que l'on croyait suffisant.

Par grand vent en période de sécheresse, comme c'était le cas ce jour-là, on ne sait pas arrêter un incendie de front. Un tel feu ne peut être combattu que latéralement. Les stratégies de lutte doivent donc être conçues en fonction des vents dominants.

De plus, les pompiers n'ont pas pu mobiliser assez de moyens pour défendre la forêt, du fait de la présence d'habitations à proximité, défendues en priorité.

L'ONF a réalisé un projet de réhabilitation, qui prévoyait deux phases :

- En premier lieu, des opérations de nettoyage et d'enlèvement des bois brûlés ont été effectuées, pour atténuer l'impact visuel de l'incendie et préparer la reconstitution forestière.

- Des reboisements sont envisagés dans un second temps sur 75 ha, pour 162 ha d'espaces publics brûlés. Ce choix est justifié par les conditions du milieu particulièrement difficiles pour la régénération naturelle (massif calcaire à climat méditerranéen prononcé, très dégradé par le feu) et par les enjeux paysagers et d'accueil du

public. Par ailleurs, les arbres semenciers ayant survécu viendront sans doute compléter les plantations par une régénération naturelle.

Dans une première phase, seuls des résineux peuvent être plantés (pin d'Alep, pin pignon et éventuellement cyprès). Lorsqu'une ambiance forestière sera reconstituée, des feuillus pourront être introduits en complément. L'ONF souhaiterait reconstituer des espaces boisés limités, dans les mêmes proportions qu'avant l'incendie. Il est en effet intéressant de conserver des milieux ouverts. Ils servent de zones d'appui pour protéger et cloisonner les forêts. Ils intéressent également les chasseurs.

L'absence de pâturage rend difficile l'entretien de zones débroussaillées. Un essai d'installation d'élevage a été fait, mais a échoué.

L'ONF et les communes (regroupées au sein d'un SIVU) investissaient déjà beaucoup pour la gestion et la protection de ce massif.

La réhabilitation de la forêt publique nécessitera un investissement de 3 millions de francs, consenti par l'Etat, le Conseil Général, les communes et l'ONF.



Photo 1 : Plantation brûlée à la Gardiole (Hérault)

Photo M.D.